

DÉCRYPTER LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

L'évolution des logiciels des pharmacies d'officine et les financements associés

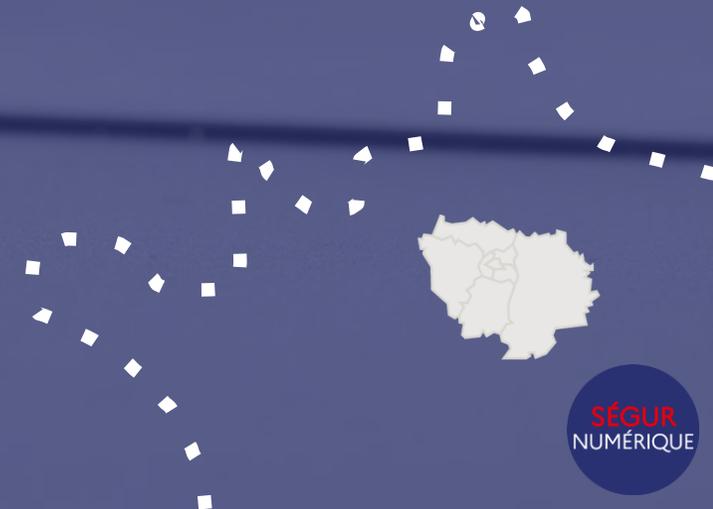
7 juillet 2022

SOMMAIRE

0. Introduction
1. Le Ségur c'est quoi
2. Déploiement de Mon Espace Santé
3. Nouvelle convention nationale avec les pharmaciens
4. L'état des usages DMP et MSSanté
5. Le financement des éditeurs en lien avec les officines



60 min



LE SEGRUR C'EST QUOI?



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme vient alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son **parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023/

Le Ségur du numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé



SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Échanges via les messageries sécurisées de santé



Demain

e-prescription

Ordonnance standardisée disponible dans le Dossier Médical Partagé

RÉFÉRENTIELS SOCLES



Référencement de données avec un Identifiant National de Santé



Identification électronique des professionnels de santé via Pro Santé Connect

Demain

Application carte vitale

Identification et authentification numérique des usagers

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité** des systèmes d'information de santé



Des nouveaux leviers pour débloquent de bout en bout les cas d'usage



	Volet logiciel	Volet transformation et usages		
	Biologie Radiologie Etablissements de santé Médecins de ville Pharmacie ESMS Autres med. et paramed.	Etablissements de santé	Professionnels de santé	ESMS
Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Avenant 9 à la convention médicale / nouvelle convention pharmaciens	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels (Article L. 1470-5 du CSP)	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP: obligation d'alimentation du DMP par les professionnels de santé.		
Évolution des dispositifs existants	-	Nouveaux critères numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique	-



En résumé, le Ségur c'est :

- **Accélérer l'évolution des logiciels** pour faciliter les usages par les acteurs de santé avec :
 - des référentiels opposables et un cadre d'interopérabilité,
 - Un financement par l'Etat de la mise à jour des logiciels,
- **Accélérer le déploiement des usages par les acteurs de santé** avec :
 - Des financements (conventionnels ou par des programmes spécifiques),
 - Un cadre réglementaire incitant à l'usage.
 - Et une évolution des dispositifs pour intégrer la dimension numérique.





DEPLOIEMENT DE MON ESPACE SANTE



Mon espace santé s'adresse à **tout usager** du système de santé français et **le rend acteur de sa santé**



C'est un **espace de confiance** personnel, pour stocker **ses données de santé** et les partager avec des professionnels de santé ou des **services de santé référencés par la puissance publique**



Il **simplifie le parcours santé** de l'utilisateur tout au long de sa vie



Mon espace santé **va sécuriser** la gestion des données de santé des citoyens

Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur aura accès à 4 fonctionnalités majeures :

Un dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ... Certains items du profil médical sont également accessibles et modifiables par les professionnels (les vaccinations par exemple).

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



Une messagerie

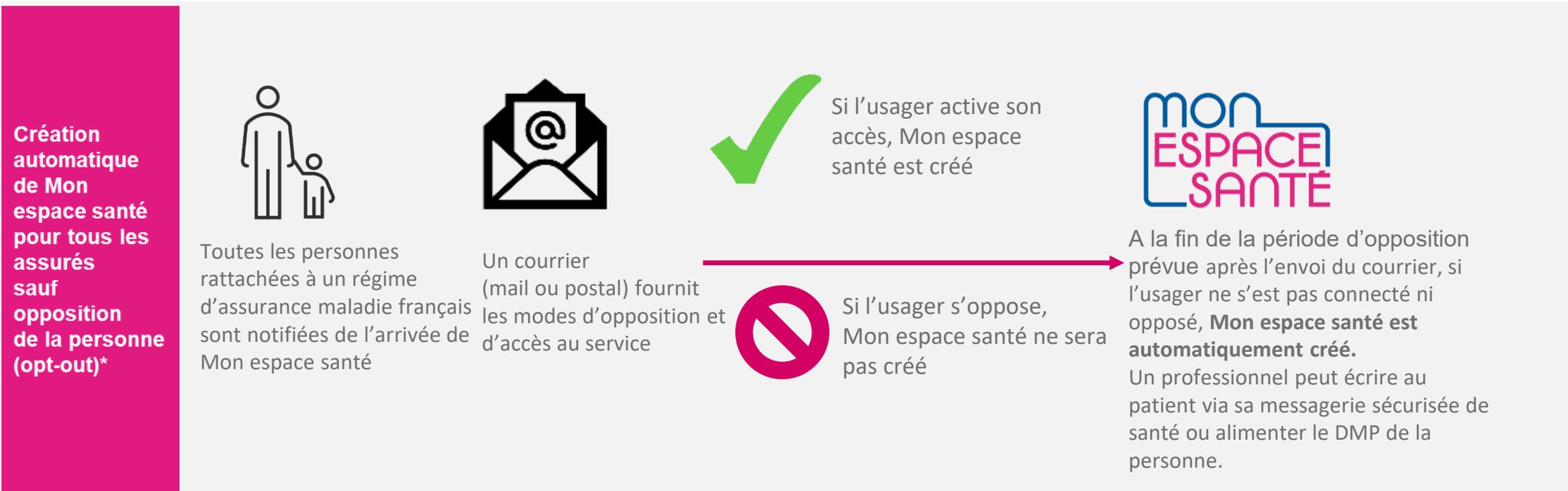
Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soins de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

Un catalogue de service (à venir)

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » **santé** (Portails patients, applications et objets connectés référencés).

L'agenda Santé (à venir)

Agrégations des événements liés au parcours de soins de l'utilisateur via un agenda (rdv médicaux, rappels personnalisés de prévention, ...).



*Une solution apportée par la loi OTSS de juillet 2019

Avec l'arrivée de Mon espace santé

Tous les patients qui ne se sont **pas opposés** à la création de Mon espace santé se verront **créer un dossier médical** et une **messaging de santé Mon espace santé**



Usager



Professionnel

Dossier médical



Messaging de santé



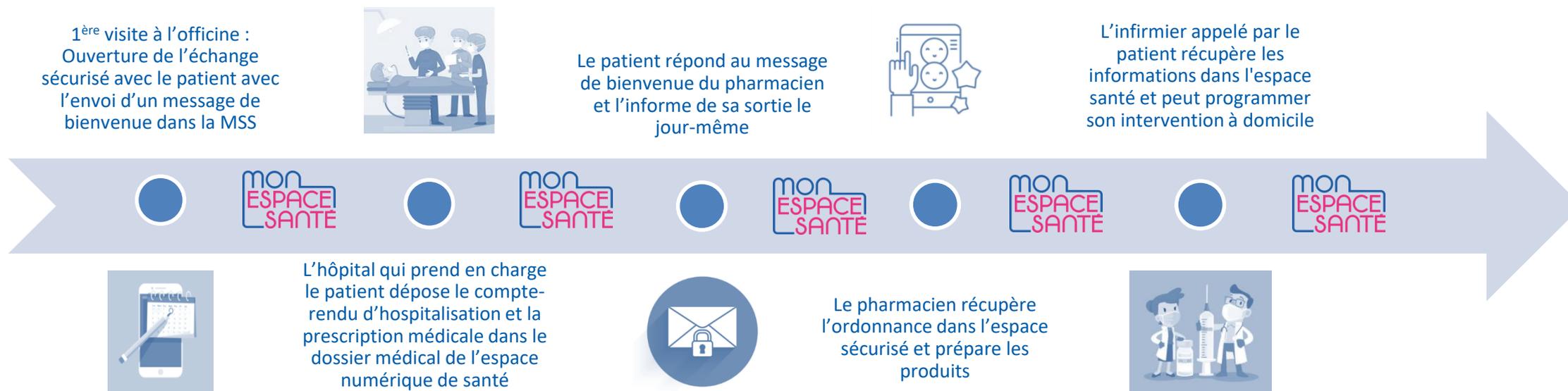
- Un site qui fonctionne, des usages qui augmentent
- Une application Mon espace santé sur les stores depuis début mai
- Des améliorations depuis le lancement : confidentialité, gestion des documents, messages de prévention, etc.
- Un numéro de téléphone pour répondre aux usagers : le 3422
- De fin janvier à fin mars (mars pour l'IDF) – réalisation d'une 1ère campagne pour annoncer la prochaine création de l'espace (à la fin de la période d'opposition) avec des notifications mails et courrier à l'ensemble des assurés et une campagne « grand public » et les PS,

A venir

- La création automatique des Espaces Santé a débuté le 9 mai avec une fin nationale au 14 juillet.
 - Pour les assurés franciliens, les créations automatique ont débuté le 20 juin.
- L'ouverture du catalogue de services et de l'agenda en 2022
- Des améliorations régulières du service.

A l'occasion d'une première visite du patient à l'officine : demande d'accord sur la consultation de Mon Espace Santé + incitation à l'activer

- Au moment de sa sortie d'hospitalisation : le patient appelle son pharmacien avant de passer chercher les produits de santé (médicaments et produits utilisés par l'IDEL)
- Passage au retour à domicile du patient, de son conjoint, ou de l'infirmier

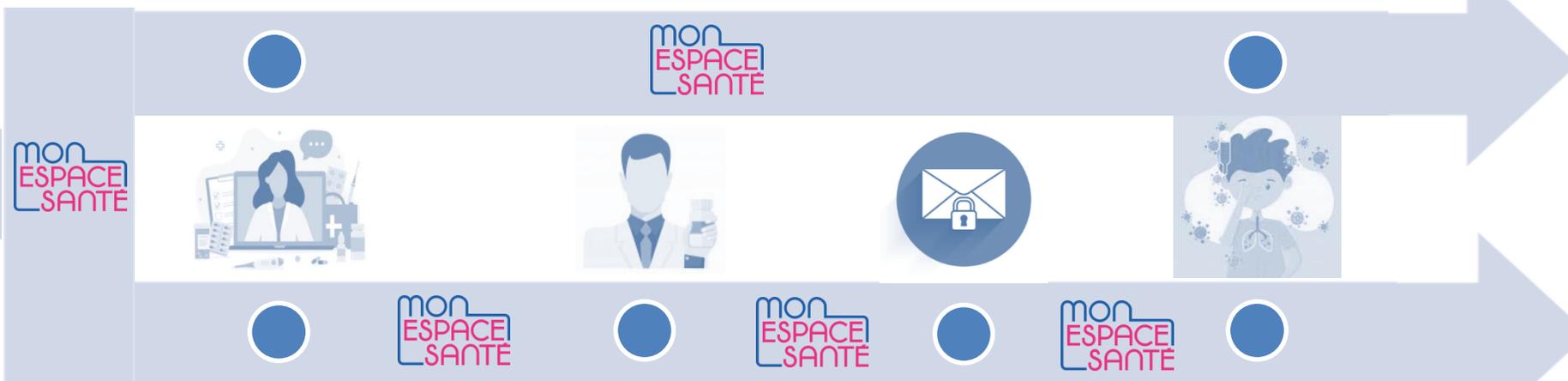


Antibiothérapie adaptée grâce à l'intervention du pharmacien

Le médecin réalise le Test diagnostic rapide et enregistre le résultat dans l'espace sécurisé du patient

Si l'état de santé du patient s'aggrave, le médecin traitant dispose du résultat du TRD dans le dossier médical de l'Espace santé

Le médecin traitant reçoit un patient avec les symptômes d'une angine



Le médecin enregistre l'ordonnance d'antibiotiques dans l'Espace numérique de santé et oriente le patient vers le pharmacien pour réaliser un TDR

Le pharmacien réalise le Test diagnostic rapide et enregistre le résultat dans l'espace sécurisé du patient

Lorsque l'angine est virale, et ne nécessite pas d'antibiotiques, le pharmacien adresse au patient un document informatif via la MSS du patient

Si l'état de santé du patient s'aggrave, le médecin traitant dispose du résultat du TRD dans le dossier médical de l'Espace santé



NOUVELLE CONVENTION NATIONALE
AVEC LES PHARMACIENS



Signature

Nouvelle convention nationale signée le **9 mars 2022** organisant les rapports entre l'Assurance maladie et les pharmaciens d'officine



Nouveaux volets

Volet numérique négocié en cohérence avec les dispositions de l'avenant 9 à la convention médicale

Création d'un volet rémunération sur objectifs pour le développement du numérique en santé et l'amélioration de l'accès aux soins qui s'inscrit dans un nouveau contexte de généralisation de Mon espace santé répondant à un double objectif :

- Donner à chaque usager un espace sécurisé et facile d'accès regroupant l'ensemble de ses documents et informations de santé, alimentés par ses professionnels de santé et par lui-même ;
- Favoriser la coordination et la continuité des soins en améliorant le partage sécurisé des informations entre les professionnels de santé, de ville comme à l'hôpital, ainsi qu'avec le patient.



2 Indicateurs socles

Indicateurs socles	Rémunération	Entrée en vigueur
Disposer d'un logiciel référencé Ségur*	Gratuité de la mise en conformité des logiciels	2023
Utiliser de la e-prescription pour 70% des délivrances sur prescription réalisée par un professionnel de santé exerçant en ville*	-	2024

Rémunération sur objectifs pour le développement du numérique en santé



Les indicateurs numériques



	Indicateurs	Objectifs	Entrée en vigueur _ période d'application
1	Utilisation DMP	90 % des accompagnements et bilans finalisés (c'est-à-dire avec une fiche bilan) donnant lieu à une alimentation du DMP/dossier médical de Mon espace santé Rémunération : 100€	À compter de 2023
2	Utilisation MSSanté	5 % des délivrances qui donnent lieu à des échanges mail avec usage de la messagerie de santé (échange mail sécurisé via la MSSanté avec un patient, un autre professionnel ou un établissement) Rémunération : 240€	A compter de 2023
3	Utilisation de l'e-prescription	35 % des prescriptions exécutées via le processus e-prescription Rémunération : 250 € <i>La période d'observation correspond uniquement aux résultats constatés au titre du deuxième semestre 2023.</i>	Uniquement en 2023
4	Utilisation de l'e-prescription	70 % des prescriptions exécutées par un professionnel de santé exerçant en ville exécutées via le processus e -prescription	A compter de 2024
5	Utilisation AppliCV	Aide à l'amorçage la première année puis fixation d'un taux des FSE réalisées avec l'application carte Vitale (5 %) Rémunération : 50€	A compter de 2022

Accompagnement Assurance Maladie Octobre 2022





L'ETAT DES USAGES DMP ET MSSANTE

De la création (dispositif OPT OUT) au renforcement des usages

Indicateurs	Ile-de-France depuis le 1 ^{er} Mai 2021
Nombre DMP consultés	119
Nombre de docs ajoutés	95
Nombre de DMP alimentés	58
Nombre de docs consultés	95

Lien vers la matrice d'habilitation pour la consultation du DMP : <https://www.dmp.fr/matrice-habilitation>

Taux d'équipement MSS des officines à avril 2022



Taux d'équipement à fin avril 2022 :

A fin avril 2022, 39 186 professionnels équipés (dont apicrypt v2) :

- **2 629 officines (66 % contre 65,4% au niveau national);**
- **15 563 médecins ;**
- **8 023 masseurs-kinésithérapeutes ;**
- **5 120 infirmiers ;**
- **3 245 chirurgiens-dentistes ;**
- **933 sages-femmes ;**
- **647 labo équipés dont 570 émetteurs.**

Messages émis par les pharmaciens en mars et avril 2022 :

Département	Nombre de message émis au mois M	Nombre de message émis au mois M-1
Essonne	5	1
Hauts-de-Seine	11	17
Paris	14	12
Seine-et-Marne	9	8
Seine-Saint-Denis	1	8
Val-de-Marne	8	4
Val-d'Oise	0	4
Yvelines	1	8

Activité MSS des PSL franciliens en avril 2022 :

Profession	Nombre messages
Médecin	61051
Orthophoniste	711
Infirmier	354
Masseur-Kinésithérapeute	228
Sage-Femme	153





LE FINANCEMENT DES EDITEURS EN LIEN
AVEC LES OFFICINES (PROGRAMME SONS)

Le couloir officines

Transformer les LGO de la facturation à la gestion d'un dossier patient



Objectifs

Définir les **évolutions à apporter aux Logiciels de Gestion d'Officine (LGO)** pour atteindre l'objectif d'un partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec les patients



Participants

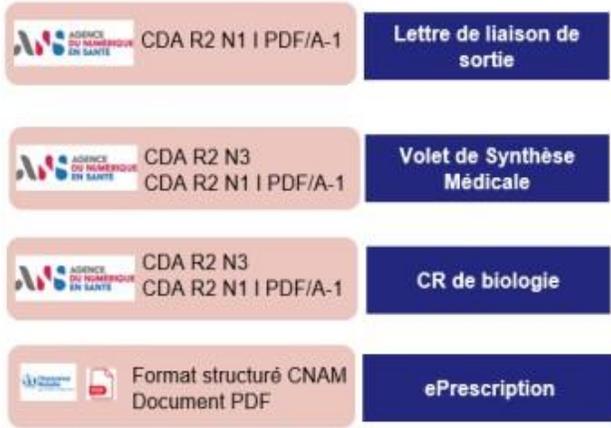
- « **COFIL Pharmaciens** » composé de pharmaciens et de syndicats de pharmaciens, exerçant en officines de ville.
- « **COFIL Editeurs** », ouvert aux représentants des fédérations et industriels du secteur des LGO
- Equipe opérationnelle **DNS / CNAM / ANS / CNOP**



Méthode

- Identification des **documents et données à échanger au format numérique**, sur la base de cas d'usages métier
- Mise en évidence des **freins aux usages numériques** (techniques, fonctionnels, juridiques,...)
- **Traduction en exigences techniques et fonctionnelles** à respecter par les éditeurs

Flux entrants Officine



Flux sortants Officine



Logiciels et services socles impliqués



Le Ségur finance (installation, formation, maintenance) la nouvelle version de votre logiciel, sous réserve d'être conformes aux DSR (Dossiers de Spécifications de Référencement Ségur) pour :

- favoriser un partage fluide et sécurisé des données de santé (DMP, MSSanté, e-prescription)
- permettre des échanges facilités avec les établissements de santé et les autres professionnels de santé
- permettre une meilleure portabilité des données entre les logiciels d'officines
- bénéficier de nouveaux moyens de connexion à vos outils numériques (Pro Santé Connect (CPS ou eCPS pour l'accès au DMP ou à la MSSanté sans vous réauthentifier)
- interroger le téléservice INSi avec un certificat logiciel
- bénéficier des financements à l'usage liés à la nouvelle convention nationale

Au moins 2 vagues de DSR seraient prévues dans SONS pour prendre en compte toutes ces fonctionnalités.

Les avancées attendus pour la pratique des pharmaciens d'officine



De nouveaux services

- La e-prescription pour sécuriser vos dispensations et vérifier l'unicité de l'ordonnance
- La lecture des e-carte vitale(ApCV), nouvelle application patient proposée par l'Assurance Maladie

De nouveaux moyens de connexion à votre LGO, plus simples et rapides

- Via votre E-CPS grâce au service Pro Santé Connect
- Via des certificats logiciels

Des évolutions du dossier pharmaceutique (DP)

- Pour accéder aux données patient,
- Sécuriser les dispensations médicamenteuses
- Faciliter la prise en charge du patient

Une identification unique des patients

- Via une identité nationale de santé (INS) partagée entre l'ensemble des professionnels de santé du parcours patient

La consultation de documents de santé

- Reçus par MSSanté ou provenant du DMP patient, directement depuis votre LGO

La production de documents de santé

- Le compte rendu d'entretien pharmaceutique
- Le Bilan Partagé de Médication (BPM)
- La note de vaccination

La diffusion de documents de santé de votre LGO vers

- Un professionnel de santé par MSSanté
- Le patient par la messagerie de santé
- Le DMP du patient

Un portabilité incluse dans votre LGO

- Récupérer plus facilement les données de santé de vos patients en cas de changement de LGO par exemple



Les grandes étapes du SONS Officine



* Le bon de commande peut être signé après l'obtention du référencement Ségur par l'éditeur mais également avant, sans excéder 4 mois entre la date de signature du bon de commande et la date d'obtention du référencement par l'éditeur.

L'évolution des démarches de référencement des éditeurs de LGO au 21 juin 2022



12

Nombre d'éditeurs candidats Ségur

14

Nombre de logiciels candidats Ségur

Bilan

- Tous les éditeurs du marché des LGO sont candidats + un nouvel entrant sur le marché français
- Des bilatérales organisées en juin avec chacun des éditeurs => **pas d'alerte sur la tenue des jalons de référencement sauf l'éditeur belge qui a une contrainte supplémentaire (être reconnu comme LGO sur le territoire français par le GIE Sésam-Vitale et le CNOP).**

<https://industriels.esante.gouv.fr/actualites/segur-du-numerique-en-sante-pour-les-officines-liste-des-editeurs-de-lgo-candidats-au-referencement>



Nous attendons de vous :

- Que vous preniez contact avec vos éditeurs de logiciels pour vous assurer qu'ils s'inscrivent dans le processus de référencement Ségur (fourniture des pièces justificatives à faire par l'éditeur avant le 16 octobre 2022)
- Que vous puissiez **signer le bon de commande Ségur** (normalement à coût zéro) **avant le 18 décembre 2022**
- Que vous nous fassiez part de toute interrogation quant à d'éventuels surcoûts facturés par vos éditeurs de logiciels en lien avec cette mise à jour Ségur
- Que vous ayez réalisé la **mise à jour de vos logiciels en version Ségur vague 1 avant le 31 mars 2023** (obligation pour votre éditeur dans le cadre du financement à l'équipement SONS)
- Tout ceci afin que vous puissiez bénéficier des financements à l'usage qui ont été négociés récemment avec l'Assurance-Maladie.

Les CIS des CPAM sont à votre disposition en tant que de besoins pour vous accompagner (36.08 ou mail des CIS).

A noter : Un accompagnement des officines par les équipes des CPAM (DAM/CIS) interviendra sera réalisé au dernier trimestre 2022 afin de présenter et accompagner les officines sur :

- *La nouvelle convention pharmaceutique,*
- *la e-prescription*
- *et le Ségur numérique (passage à une version de logiciel référencé Ségur)*

Liens et ressources à consulter sur le SÉGUR Numérique

Ressources générales

- [La page officielle de présentation du programme Ségur du Numérique en Santé](#)
- [Bibliothèque documentaire du Ségur du numérique en santé](#)

Ressources pour les éditeurs

- [Portail dédié aux fournisseurs de solutions numériques en santé](#)
- [Portail dédié au financement à l'équipement](#)
- [Portail pour effectuer une demande d'inscription](#)

Ressources pour les pharmacies d'officine

- [Logiciels référencés Ségur](#)
- [Convention nationale pour les pharmacies d'officine](#)
- [Le Ségur numérique pour les pharmacies d'officine](#)
- [Fiche pratique Ségur pour les pharmacies d'officine](#)
- [Synthèse Ségur pour les pharmacies d'officines](#)



MERCI DE VOTRE ATTENTION